

Image not found or type unknown



Renouvellement de Contrat à durée indéterminée

Par **gregali**, le **08/02/2016** à **22:29**

Bonsoir

Mon patron renouvelle mon CDD 6 mois pour la seconde fois jusqu'ici tout va bien mais ai je le droit à mes congé payé et ma prime de précarité à la fin de mon premier contrat
Merci d avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/02/2016** à **09:36**

Bonjour,

Leur paiement peut être reporté au terme du ou des renouvellement(s) et pour l'indemnité de congés payés, tout dépend si ensuite vous restez dans l'entreprise...